



Achat véhicule d'occasion

Par **patteacaisse**, le **16/10/2017** à **14:27**

Bonjour,

Je repère une annonce, jeudi, dans une concession pour un SUV d'occasion proposé à 30.000 €. Je me présente à la concession et y négocie la reprise de ma voiture à 10.000 € car les 30.000 € du SUV ne sont pas négociables et pour matérialiser cet achat je verse un acompte de 2.000 € avec le solde en un chèque de banque de 28.000 € que je dois apporter dans 10 jours lors de la remise des clefs de ma voiture et du SUV et mon départ avec ce dernier.

Vendredi je retourne sur LA CXXXXXX ou était l'annonce et ce SUV est toujours à la vente et proposé 1.000 € moins cher.

Suis-je en droit d'annuler la vente ou d'obtenir une réduction de cette différence ? 5 jours ont passés et le SUV est toujours à la vente à 1.000 € moins cher.

Par **Lag0**, le **16/10/2017** à **16:19**

Bonjour,

Vous avez versé un acompte, scellant définitivement la vente. Vous ne pouvez plus vous rétracter, sauf bien sur avec l'accord du vendeur.

Par **patteacaisse**, le **16/10/2017** à **18:51**

Je pensais , pour au moins trois raisons que je vais vous exposer que la concession avait fauté.

- Le versement d'un acompte de 2.000 € fait de moi le nouveau propriétaire et ne permet pas de continuer à faire de la publicité afin de trouver un nouvel acquéreur en diminuant de 1.000 € le prix qui m'a été proposé. Je trouve même que si le vendeur ramasse ainsi 12 fois l'acompte de 2.000 € de nouveaux piégés il peut garder pour lui ce véhicule.

-La loi HAMON du 14 Mars 2014 ne parle-t'elle pas d'une obligation de présentation des conditions générales de vente de la concession alors que cela n'a pas été le cas.

- A-t'on le droit, une fois que l'on a fait signer un bon de commande et perçu 2.000 € d'acompte, deux bonnes raisons de dire que le produit est vendu, de continuer à faire paraître une annonce qui prouve que l'on cherche encore à vendre ce produit.

Par **Lag0**, le **16/10/2017** à **19:18**

J'ai un peu de mal à vous suivre...

Le vendeur vous a t-il annoncé qu'il ne voulait plus vous vendre le véhicule ? Car sinon, je ne vois pas où est le problème. Vous avez signé pour avoir ce véhicule à certaines conditions et vous allez l'avoir conformément à cette commande.

Il est possible que l'annonce concerne un autre véhicule ou qu'elle continue de paraître par erreur. Avez-vous questionné le vendeur à ce sujet ?

Par **Visiteur**, le **16/10/2017** à **23:37**

Bonsoir,

Vous n'avez pas pensé que le vendeur avait modifié son annonce juste avant que vous ne réserviez le véhicule ?